

Exemples de remboursement

Régime complémentaire frais médicaux



ESSENTIO HOSPI 1

Les exemples ci-dessous, sans valeur contractuelle, exprimés en euros, vous permettent d'estimer les remboursements **2024** de l'assurance maladie obligatoire, puis ceux de votre complémentaire APICIL Mutuelle (sous réserve de ne pas avoir atteint les plafonds, tels que définis dans les garanties) ainsi que les restes à charge éventuels.

Les hypothèses retenues pour la construction des exemples sont standardisées et correspondent au profil type d'assuré social suivant : **patient adulte de plus de 20 ans, résidant en métropole, relevant du régime local Alsace Moselle de l'assurance maladie obligatoire, sans exonération du ticket modérateur, respectant le parcours de soins coordonnés.**

Exemples	Coût de la prestation*	Remboursement du régime local Alsace Moselle	Remboursement du régime complémentaire d'assurance maladie	Reste à charge
Hospitalisation				
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER En court séjour	20 € Tarif réglementaire	20 €	0 €	0 €
OPÉRATION DE LA CATARACTE ⁽¹⁾ Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	422 € Prix moyen national de l'acte	271,70 €	54,34 €	95,96 €
OPÉRATION DE LA CATARACTE ⁽¹⁾ Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	463 € Prix moyen national de l'acte	271,70 €	54,34 €	136,96 €

100 %
REMBOURSÉ

* Les tarifs moyens nationaux sont mis à la disposition des organismes complémentaires d'assurance maladie afin qu'ils puissent renseigner les exemples de remboursement prévus dans l'Engagement relatif à la lisibilité des garanties.

⁽¹⁾ Une hospitalisation peut entraîner plusieurs types de frais (honoraires mais aussi séjour...). S'il est pratiqué un acte dit « lourd », le patient doit s'acquitter d'une participation forfaitaire de 24 €, à sa charge ou à celle de son organisme complémentaire d'Assurance Maladie.

DPTAM : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée | **OPTAM** : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée | **OPTAM-CO** : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée Chirurgie et Obstétrique

APICIL MUTUELLE

Mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité. Inscrite au répertoire SIRENE N°302 927 553

38 rue François Peissel
BP 99
69644 Caluire et Cuire Cedex
www.apicil.com

Exemples de remboursement



Régime complémentaire frais médicaux



ESSENTIO HOSPI 2

Les exemples ci-dessous, sans valeur contractuelle, exprimés en euros, vous permettent d'estimer les remboursements **2024** de l'assurance maladie obligatoire, puis ceux de votre complémentaire APICIL Mutuelle (sous réserve de ne pas avoir atteint les plafonds, tels que définis dans les garanties) ainsi que les restes à charge éventuels.

Les hypothèses retenues pour la construction des exemples sont standardisées et correspondent au profil type d'assuré social suivant : **patient adulte de plus de 20 ans, résidant en métropole, relevant du régime local Alsace Moselle de l'assurance maladie obligatoire, sans exonération du ticket modérateur, respectant le parcours de soins coordonnés.**

Exemples	Coût de la prestation*	Remboursement du régime local Alsace Moselle	Remboursement du régime complémentaire d'assurance maladie	Reste à charge
Hospitalisation				
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER En court séjour	20 € Tarif réglementaire	20 €	0 €	0 € 
OPÉRATION DE LA CATARACTE ⁽¹⁾ Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	422 € Prix moyen national de l'acte	271,70 €	150,30 €	0 € 
OPÉRATION DE LA CATARACTE ⁽¹⁾ Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	463 € Prix moyen national de l'acte	271,70 €	135,85 €	55,45 €

* Les tarifs moyens nationaux sont mis à la disposition des organismes complémentaires d'assurance maladie afin qu'ils puissent renseigner les exemples de remboursement prévus dans l'Engagement relatif à la lisibilité des garanties.

⁽¹⁾ Une hospitalisation peut entraîner plusieurs types de frais (honoraires mais aussi séjour...). S'il est pratiqué un acte dit « lourd », le patient doit s'acquitter d'une participation forfaitaire de 24 €, à sa charge ou à celle de son organisme complémentaire d'Assurance Maladie.

DPTAM : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée | **OPTAM** : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée | **OPTAM-CO** : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée Chirurgie et Obstétrique

APICIL MUTUELLE

Mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité. Inscrite au répertoire SIRENE N°302 927 553

38 rue François Peissel
BP 99
69644 Caluire et Cuire Cedex
www.apicil.com

Exemples de remboursement




Régime complémentaire frais médicaux



ESSENTIO HOSPI 3

Les exemples ci-dessous, sans valeur contractuelle, exprimés en euros, vous permettent d'estimer les remboursements **2024** de l'assurance maladie obligatoire, puis ceux de votre complémentaire APICIL Mutuelle (sous réserve de ne pas avoir atteint les plafonds, tels que définis dans les garanties) ainsi que les restes à charge éventuels.

Les hypothèses retenues pour la construction des exemples sont standardisées et correspondent au profil type d'assuré social suivant : **patient adulte de plus de 20 ans, résidant en métropole, relevant du régime local Alsace Moselle de l'assurance maladie obligatoire, sans exonération du ticket modérateur, respectant le parcours de soins coordonnés.**

Exemples	Coût de la prestation*	Remboursement du régime local Alsace Moselle	Remboursement du régime complémentaire d'assurance maladie	Reste à charge
Hospitalisation				
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER En court séjour	20 € Tarif réglementaire	20 €	0 €	0 € 
OPÉRATION DE LA CATARACTE ⁽¹⁾ Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	422 € Prix moyen national de l'acte	271,70 €	150,30 €	0 € 
OPÉRATION DE LA CATARACTE ⁽¹⁾ Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	463 € Prix moyen national de l'acte	271,70 €	191,30 €	0 € 

* Les tarifs moyens nationaux sont mis à la disposition des organismes complémentaires d'assurance maladie afin qu'ils puissent renseigner les exemples de remboursement prévus dans l'Engagement relatif à la lisibilité des garanties.

⁽¹⁾ Une hospitalisation peut entraîner plusieurs types de frais (honoraires mais aussi séjour...). S'il est pratiqué un acte dit « lourd », le patient doit s'acquitter d'une participation forfaitaire de 24 €, à sa charge ou à celle de son organisme complémentaire d'Assurance Maladie.

DPTAM : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée | **OPTAM** : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée | **OPTAM-CO** : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée Chirurgie et Obstétrique

APICIL MUTUELLE

Mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité. Inscrite au répertoire SIRENE N°302 927 553

38 rue François Peissel
BP 99
69644 Caluire et Cuire Cedex
www.apicil.com